



Examens professionnels du second degré - session 2017

Elsa Conton

► To cite this version:

Elsa Conton. Examens professionnels du second degré - session 2017: toujours plus de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons. 2018, pp. 1-4. 10.48464/ni-18-11 . halshs-03788287

HAL Id: halshs-03788287

<https://shs.hal.science/halshs-03788287>

Submitted on 26 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons

► À la session 2017, 659 100 candidats se sont présentés aux examens professionnels des niveaux IV et V et 543 400 d'entre eux les ont réussis. Le taux global de réussite, en baisse par rapport à la session précédente, atteint 82,4 %.

Les trois principaux diplômes sont concernés par cette baisse : le taux de réussite des bacheliers professionnels atteint 81,5 % contre 82,5 % à la session précédente, celui au CAP baisse de 0,8 point, pour atteindre 83,4 %.

Les choix de spécialités au CAP des filles et des garçons sont fortement sexués. Les deux tiers des lauréates sont diplômées parmi six spécialités quand les deux tiers des lauréats se répartissent dans vingt spécialités. La parité au sein des différentes spécialités est rarement atteinte.

177 000 élèves présentent un BEP en tant que certification intermédiaire à l'issue de la première professionnelle avec un taux de réussite de 82,9 %, en baisse de 0,4 point par rapport à la session 2016.

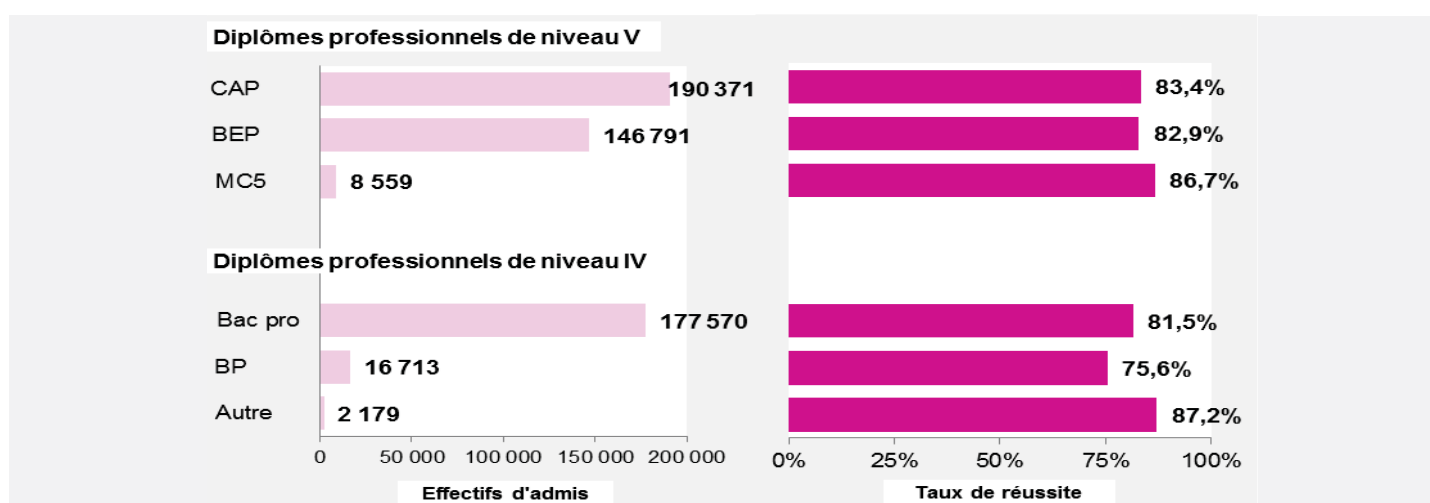
Elsa Conton - DEPP-B1

► À la session 2017, avec 539 800 diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le taux de réussite global aux examens professionnels s'élève à 82,4 %. Il est en baisse de 0,7 point par rapport à la session 2016. Le taux de réussite aux examens professionnels de niveau IV, dont le baccalauréat professionnel constitue l'essentiel, baisse de 0,7 point et atteint 81,1 %. Le taux de réussite aux examens professionnels de niveau V est lui aussi en baisse de 0,7 point (83,2 %). L'enseignement professionnel du second degré s'organise principalement autour du CAP et du baccalauréat professionnel (avec

pour ce dernier le BEP comme certification intermédiaire). Ces deux diplômes rassemblent près de deux lauréats sur trois à la session 2017, le BEP représentant 27 % des lauréats.

Les examens de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires de niveau V [MC5]) rassemblent 64 % des candidats aux diplômes professionnels. Le CAP, principal diplôme de niveau V, rassemble 55 % des lauréats de ce niveau (soit 190 400 lauréats). Le BEP, resté accessible sous forme de certification intermédiaire, rassemble 43 % des diplômés de niveau V (soit 146 800 lauréats). Par ailleurs, 8 600 lauréats ont obtenu une mention complémentaire de niveau V ► **figure 1.**

1 - Résultats aux examens professionnels délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Session 2017



MC5 : mentions complémentaires de niveau V

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : calculs DEPP ;

- MEN-DEPP, système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré ;

- Système d'information du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

Réf. : Note d'information, n° 18.11. © DEPP

83,4 % DE RÉUSSITE AU CAP, EN LÉGÈRE BAISSSE PAR RAPPORT À LA SESSION PRÉCÉDENTE

Si le nombre de candidats présents à l'examen du CAP a augmenté en un an (+ 4,7 %), le taux de réussite diminue : les candidats au CAP sont 83,4 % à obtenir leur diplôme, soit une baisse de 0,8 point par rapport à la session 2016. La baisse est à imputer aux seuls candidats en formation continue ou se présentant en individuels. L'effectif de ces deux catégories a fortement augmenté, contrairement à celui des candidats scolaires qui est resté stable, et leur taux de réussite est en baisse. La majorité des candidats au CAP se présente sous statut scolaire (36,6 %) ou en apprentissage (31,3 %) mais ces deux modes de passage sont en baisse au profit des candidats présentant l'examen en formation continue (12,0 % des candidats à la session 2017 contre 10,3 % à la session 2016), ou en individuels ou par la voie de l'enseignement à distance (20,0 % des candidats à la session 2017 contre 19,3 % à la session 2016) ► **figure 2**.

Les scolaires sont les plus performants à l'examen du CAP avec un taux de réussite de 86,8 %. Les candidats en formation continue réussissent mieux que les apprentis : 85,9 % des candidats en formation continue l'obtiennent contre 84,5 % des apprentis. Un tiers des candidats au CAP (hors CAP agricole) obtient au moins 14/20 de moyenne. La moyenne s'élève à 12,3 ► **figure 4**.

La moyenne d'âge des candidats sous statut scolaire s'élève à 18 ans contre 19 ans pour les apprentis, 33 ans pour les candidats en formation continue et 31 ans pour les candidats en individuels ou ayant préparé leur diplôme par l'enseignement à distance.

UNE SPÉCIALISATION SEXUÉE EN CAP

Il existe près de 170 spécialités de CAP proposées mais les candidats se concentrent sur un petit nombre d'entre elles. Le secteur de la production regroupe toujours 55 % des lauréats, dont 82 % de garçons. Dans ce secteur, les métiers de l'« Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 33 % des admis et sont suivis des métiers de la mécanique automobile qui regroupent 15 % des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui est constitué en quasi-intégralité par la spécialité « Petite enfance » (33 % des admis du secteur Services), « Coiffure et esthétique » (22 % des admis du secteur Services) et « Commerce et vente » (17 % des admis de ce secteur).

Le nombre de candidats au CAP « Petite enfance » a fortement augmenté (en hausse de 13,8 %). Le nombre de candidats dans la spécialité « Coiffure » augmente cette année de 8,6 % alors que celui de la spécialité « Esthétique, cosmétique, parfumerie » diminue de 1,7 %.

Globalement plus nombreux à se présenter aux épreuves du CAP, les garçons représentent 54,6 % des candidats pour 54,4 % des diplômés. Ils constituent 81,8 % des diplômés dans le domaine de la production (part en légère baisse par rapport à la session 2016) et sont minoritaires dans les spécialités des services (21,1 % des diplômés). La spécialité choisie est fortement sexuée. Les deux tiers des filles sont diplômées parmi six spécialités (« Petite enfance », « Esthétique, cosmétique, parfumerie », « Coiffure », « Pâtissier », « Cuisinier » et « Assistant(e) technique en milieu familial et collectif ») alors que seuls 12,5 % des garçons sont lauréats dans l'une de ces spécialités. Quant aux garçons, les deux tiers des diplômés sont dispersés dans vingt spécialités de CAP dont seize

2 - Résultats aux examens professionnels délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation selon le statut du candidat - Session 2017

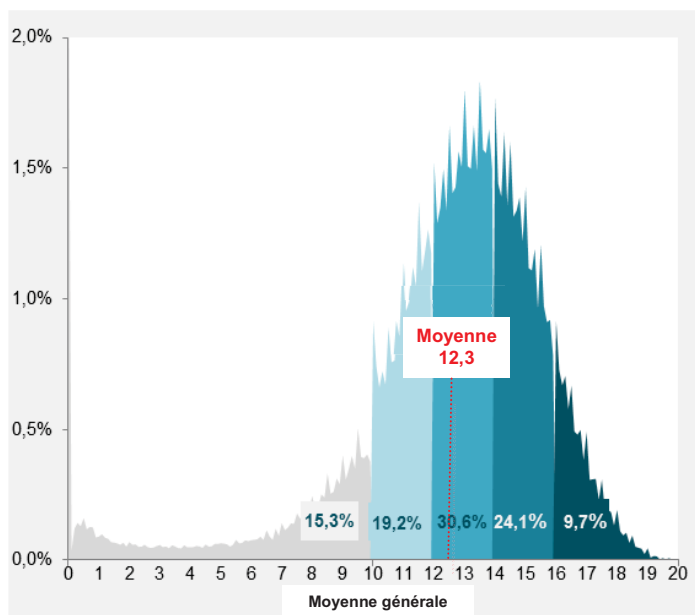
		Présents	Répartition des présents (%)	Admis	Taux de réussite (%)
CAP y compris enseignement agricole	Tous statuts	228 395	100,0	190 371	83,4
	Scolaire	83 562	36,6	72 497	86,8
	Apprenti	71 601	31,3	60 487	84,5
	Formation continue	27 464	12,0	23 592	85,9
	Individuel et enseignement à distance	45 768	20,0	33 795	73,8
BEP y compris enseignement agricole	Tous statuts	177 039	100,0	146 791	82,9
	Scolaire	159 786	90,3	133 977	83,8
	Apprenti	6 067	3,4	5 318	87,7
	Formation continue	1 529	0,9	1 187	77,6
	Enseignement à distance	9 657	5,5	6 309	65,3
Mentions complé- mentaires de niveau V	Tous statuts	9 876	100,0	8 559	86,7
	Scolaire	3 026	30,6	2 743	90,6
	Apprenti	5 692	57,6	4 841	85,0
	Formation continue	1 014	10,3	870	85,8
	Individuel et enseignement à distance	144	1,5	105	72,9
Baccalauréat professionnel	Tous statuts	217 754	100,0	177 570	81,5
	Scolaire	188 599	86,6	154 141	81,7
	Apprenti	20 615	9,5	17 252	83,7
	Formation continue	4 959	2,3	4 176	84,2
	Individuel et enseignement à distance	3 581	1,6	2 001	55,9
Brevet professionnel	Tous statuts	22 105	100,0	16 713	75,6
	Scolaire	16 862	76,3	13 053	77,4
	Apprenti	3 889	17,6	2 971	76,4
	Formation continue	1 354	6,1	689	50,9
	Individuel et enseignement à distance				
Mentions complé- mentaires de niveau IV	Tous statuts	2 499	100,0	2 179	87,2
	Scolaire	986	39,5	845	85,7
	Apprenti	1 050	42,0	932	88,8
	Formation continue	447	17,9	392	87,7
	Individuel et enseignement à distance	16	0,6	10	62,5
Brevet de techni- cien, brevet des métiers d'art	Tous statuts	1 393	100,0	1 186	85,1
	Scolaire	970	69,6	833	85,9
	Apprenti	415	29,8	348	83,9
	Formation continue	4	0,3	4	100,0
	Individuel et enseignement à distance	4	0,3	1	25,0

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : calculs DEPP ; MEN-DEPP, MAA.

Réf. : Note d'information, n° 18.11. © DEPP

4 - Répartition de la moyenne générale au CAP (hors CAP agricole) - Session 2017

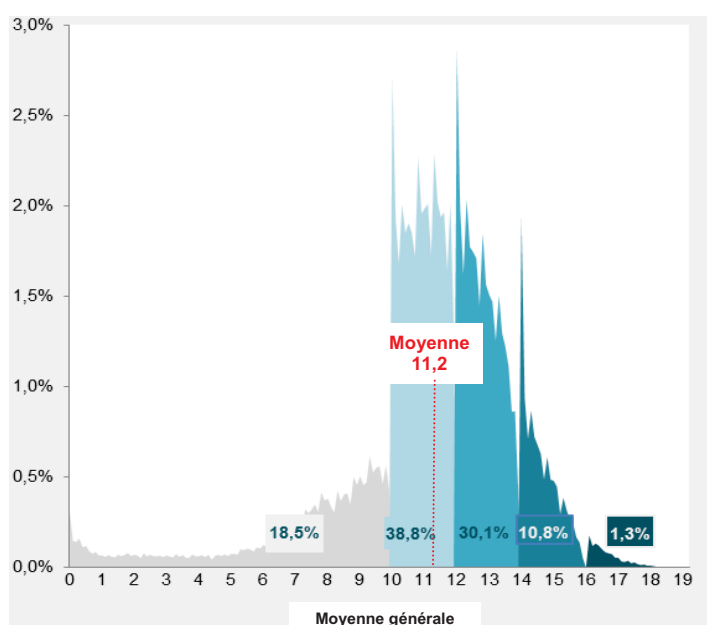


Champ : candidats présents au CAP - France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Spécialités relevant du ministère de l'Éducation nationale.
Source : calculs DEPP ; MEN-DEPP. Réf. : Note d'information, n° 18.11. © DEPP

appartenant au domaine de la production, parmi lesquelles « Cuisine » et « Pâtissier ». Ces vingt spécialités regroupent 24 % des filles diplômées d'un CAP.

Les résultats des filles aux épreuves du CAP restent un peu meilleurs que ceux des garçons : 83,7 % des filles sont admises contre 83,0 % de garçons. À spécialité équivalente, les filles réussissent quasiment toujours mieux que les garçons. Cet écart tend à diminuer cette année car la baisse de la réussite des garçons est moins prononcée que celle des filles (respectivement - 0,6 point et - 1,2 point). La réussite des filles est meilleure dans la production que dans les services (86,9 % de réussite dans le domaine de la production contre 82,9 % dans le domaine des services) ► **figure 3, voir « POUR EN SAVOIR PLUS ».**

5 - Répartition de la moyenne générale au baccalauréat professionnel (hors agriculture) - Session 2017



Champ : candidats présents au baccalauréat professionnel - France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Spécialités relevant du ministère de l'Éducation nationale.
Source : calculs DEPP ; MEN-DEPP. Réf. : Note d'information, n° 18.11. © DEPP

LE CHOIX DE SPÉCIALITÉ DIFFÈRE SELON LE STATUT DU CANDIDAT

Plus de la moitié des candidats libres choisissent la spécialité « Petite enfance » (des femmes dans 98,2 % des cas) alors que seuls 15,5 % de l'ensemble des candidats au CAP passent l'examen dans cette spécialité. La répartition par spécialité est beaucoup plus dispersée pour les autres statuts. La moitié des candidats sous statut scolaire se répartissent dans douze spécialités parmi lesquelles « Maintenance véhicule option A Voitures particulières », « Esthétique, cosmétique, parfumerie », « Coiffure », « Employé de commerce multi-spécialités », « Agent polyvalent de restauration », « Assistant technique des milieux familial et collectif », « Service aux personnes et vente en espace rural » et « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ». La moitié des apprentis se répartissent dans neuf spécialités (« Cuisine », « Pâtissier », « Boulanger », « Coiffure », « Maintenance des véhicules option A Voitures particulières », « Restaurant », « Boucher », « Employé de vente spécialité option A : produits alimentaires », « Maçon ». Les trois quarts des apprentis préparent un CAP dans une spécialité du domaine de la production ► **figure 9, voir « POUR EN SAVOIR PLUS ».**

LE BEP RÉNOVÉ : UNE CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE PASSÉE À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Les élèves préparant le baccalauréat professionnel en trois ans sous statut scolaire et n'ayant pas obtenu d'autres diplômes de niveau V ont l'obligation, à l'issue de la première professionnelle, de passer une certification intermédiaire, sous la forme du BEP dans la plupart des cas (selon la spécialité du baccalauréat professionnel, la certification intermédiaire peut être un CAP). Comme l'année précédente, 177 000 candidats se sont présentés à cet examen. Le taux de réussite au BEP atteint 82,9 %, et perd ainsi 0,4 point en un an. Les apprentis, qui sont libres de ne pas passer cette certification intermédiaire, ne représentent que 3,4 % des candidats présents à l'examen. Ils ont le taux de réussite le plus élevé (87,7 % sont admis) ► **Cf. figure 2.**

LA MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU V REPRÉSENTE 9 900 CANDIDATS

En complément d'un autre diplôme professionnel, les mentions complémentaires de niveau V permettent une spécialisation plus fine du métier choisi. Le taux de réussite à ces examens atteint 86,7 %, en hausse de 0,6 point par rapport à la session 2016 ► **Cf. figure 2.** Cette réussite élevée va de pair avec le niveau de spécialisation fine qu'apporte la mention complémentaire, reflétant un projet professionnel abouti. Plus de la moitié des lauréats d'une mention complémentaire de niveau V se répartit dans quatre spécialités : « Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiseries spécialisées », « Cuisinier en desserts de restaurant », « Coiffure coupe couleur » et « Aide à domicile ».

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL REPRÉSENTE 90 % DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU IV

À la session 2017, 197 600 candidats aux examens de l'enseignement professionnel de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mentions complémentaires de niveau IV, ...) ont été reçus. Le taux global de réussite est de 81,1 %. Les bacheliers professionnels représentent la grande majorité des admis (89,8 %). 8,5 % des diplômés professionnels de niveau IV ont obtenu un brevet professionnel (BP) ► **Cf. figure 2.**

Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel diminue légèrement cette année (- 2 300 admis par rapport à la session 2016).

À la session 2017, 86,6 % des candidats au baccalauréat professionnel préparent cet examen sous statut scolaire, 9,5 % par la voie de

l'apprentissage et 2,3 % en formation continue. Les candidats en formation continue sont les plus performants (84,2 % de réussite), suivis par les apprentis (83,7 %) et les candidats de la voie scolaire (81,7 %) ► **Cf. figure 2.** Alors que la réussite au baccalauréat professionnel était en hausse l'an passé, elle est cette année en baisse (-1,0 point par rapport à la session 2016). Le taux de réussite atteint ainsi 81,5 % en 2017. La moyenne générale des candidats au baccalauréat professionnel (hors agriculture) s'élève à 11,2. 12,1 % des candidats obtient au moins 14/20 de moyenne générale ► **figure 5.**

48 % des admis au baccalauréat professionnel (y compris agricole) l'ont été avec mention. Pour autant, seuls 2,0 % des lauréats ont décroché une mention « Très bien » alors qu'au baccalauréat général et technologique 11,1 % des admis obtiennent cette mention. L'obtention d'une mention varie fortement avec le statut du candidat : 70,3 % des bacheliers professionnels en formation continue obtiennent une mention contre seulement 13,7 % de ceux se présentant individuellement ou à distance ► **figure 7.**

Un peu plus de cent spécialités sont proposées à la session 2017 du baccalauréat professionnel, mais six lauréats sur dix sortent diplômés de l'une des spécialités suivantes : « Gestion-administration », « Commerce », « Accompagnement soins et services à la personne option B : en structure », « Électrotechnique, énergie, équipements communicants », « Systèmes électroniques numériques », « Services aux personnes (bac pro territorial) », « Accueil-relation clients et usagers », « Systèmes électroniques numériques », « Maintenance des équipements industriels », « Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle) » et « Maintenance de véhicules automobiles option Voitures particulières ».

Les filles, majoritaires dans le secteur des services, sont particulièrement surreprésentées dans les groupes de spécialités « Coiffure, Esthétique et autres services à la personne » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » où elles représentent plus de neuf lauréats sur dix. Elles sont largement minoritaires dans le secteur de la production (14,5 %) sauf dans les spécialités « Métiers de la mode - vêtement », « Métiers du cuir - maroquinerie », « Conduite et gestion de l'entreprise hippique », « Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » et « Artisanat et métiers d'arts option marchandisage visuel » qui sont presque exclusivement féminines (respectivement 93,4 %, 88,2 %, 86,0 %, 72,8 % et 76,9 %). La parité est très rarement atteinte sauf pour huit spécialités, « Bio-industries de transformation », « Laboratoire contrôle qualité », « Étude et réalisation d'agencement », « Productions horticoles », « Agencement espace architectural », « Prothèses

7 - Mention obtenue au baccalauréat professionnel selon le statut - Session 2017

Effectifs	Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Total
Scolaire	2 189	17 861	53 261	80 830	154 141
Apprenti	791	2 929	5 707	7 825	17 252
Formation continue	479	1 153	1 304	1 240	4 176
Individuels et enseignement à distance	15	47	212	1 727	2 001
Tous statuts	3 474	21 990	60 484	91 622	177 570
%	Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Total
Scolaire	1,4 %	11,6 %	34,6 %	52,4 %	100,0 %
Apprenti	4,6 %	17,0 %	33,1 %	45,4 %	100,0 %
Formation continue	11,5 %	27,6 %	31,2 %	29,7 %	100,0 %
Individuels et enseignement à distance	0,7 %	2,3 %	10,6 %	86,3 %	100,0 %
Tous statuts	2,0 %	12,4 %	34,1 %	51,6 %	100,0 %

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : calculs DEPP ; MEN-DEPP, MAA.

Réf. : Note d'information, n° 18.11. © DEPP

dentaires », « Commerce » et « Commercialisation et services en restauration », où la part des filles oscille entre 48,9 % et 54,9 %

► **figure 6, voir « POUR EN SAVOIR PLUS ».**

Comme pour le CAP, les filles réussissent mieux que les garçons au baccalauréat professionnel : 84,9 % des filles sont admises contre 78,7 % de garçons (écart de 6,2 points). L'écart de réussite filles/garçons pour les bacheliers professionnels est en augmentation cette année contrairement à l'année précédente.

À spécialité identique, leur réussite est quasiment toujours meilleure que celle des garçons. Si les filles représentent 67,8 % des candidats du domaine des services, leur taux de réussite dans ce domaine s'élève à 85,3 % (contre 79,6 % pour les garçons). Dans le domaine de la production, où elles ne représentent que 14,5 % des candidats, la différence de réussite entre filles et garçons est de 5,2 points au profit des filles (83,7 % contre 78,5 % pour les garçons). La réussite des garçons est particulièrement meilleure que celle des filles dans le domaine de spécialités des « Forêts, espaces naturels, faune ».

LE BREVET PROFESSIONNEL : UN DIPLÔME COMPLÉMENTAIRE PRÉPARÉ PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Le brevet professionnel (BP), qui représente 22 100 candidats, est un diplôme préparé le plus souvent dans le cadre de la formation continue (17,6 % des candidats) et de l'apprentissage (76,3 % des candidats). Un BP sur deux est délivré en « Coiffure », à des préparateurs en pharmacie et en « Esthétique, cosmétique, parfumerie ». L'obtention du BP est exigée pour la gestion d'un salon de coiffure et pour exercer la profession de préparateur en pharmacie. Le taux de réussite au BP est nettement inférieur aux autres diplômes : 75,6 % d'admis. Les apprentis et les candidats en formation continue ont un taux de réussite au BP plus élevé (respectivement 77,4 % et 76,4 %) que les candidats individuels puisque seul un sur deux est admis ► **Cf. figure 2.**

LES ÉLÈVES DES ACADÉMIES DE L'OUEST DE LA FRANCE RÉUSSISSENT MIEUX

Les académies de Rennes, Nantes et Bordeaux se démarquent pour leurs résultats aux trois examens professionnels principaux que sont le CAP, le BEP et le baccalauréat professionnel. À l'inverse, les candidats des académies de Créteil, Versailles et Aix-Marseille obtiennent des résultats les moins bons de la métropole pour le baccalauréat professionnel et le CAP ► **figure 8, voir « POUR EN SAVOIR PLUS ».** Par rapport à la session 2016, le taux de réussite au baccalauréat professionnel est en baisse dans les deux tiers des académies. La baisse est importante pour les académies de Caen (- 2,9 points), Toulouse (- 2,7 points), Mayotte (- 2,6 points) et Nancy-Metz (- 2,5 points). Les hausses de performance se situent dans les académies de Guyane (+ 3,9 points), de Guadeloupe (+ 3,3 points), de La Réunion (+ 2,8 points).

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'information 18.11 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

- CONTON E., 2017, « Examens professionnels du second degré – Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », *Note d'information*, n° 17.08, MEN-DEPP.
- ROBIN J., 2016, « Examens professionnels – Session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », *Note d'information*, n° 16.08, MEN-DEPP.
- THOMAS F., 2017, « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », *Note d'information*, n° 17.05, MEN-DEPP.
- THOMAS F., 2016, « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », *Note d'information*, n° 16.07, MEN-DEPP.
- Pour accéder aux **figures 3, 6, 8 et 9**, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».